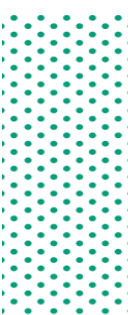


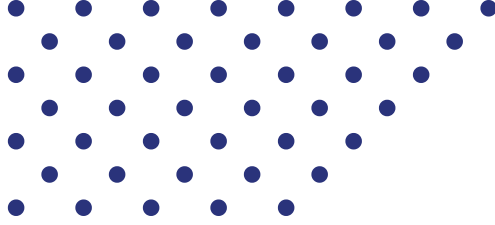
FRANCE NUMÉRIQUE ENSEMBLE



Entretien avec les gouvernances locales

Mars 2024





POURQUOI CE GUIDE ?

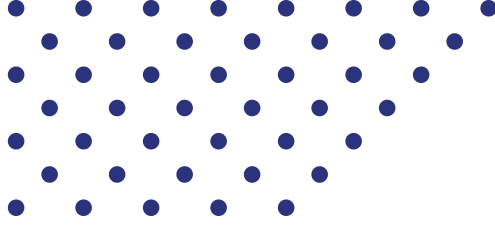
La feuille de route France Numérique Ensemble dessine la stratégie nationale pour l'inclusion numérique de 2023 à 2027. Elle prévoit, à travers une circulaire dédiée, une déclinaison territoriale de la politique d'inclusion numérique. Dans chaque département, des gouvernances co-portées par une collectivité volontaire et l'Etat local, réunissent l'ensemble des acteurs locaux de l'inclusion numérique. Ces dernières sont chargées d'élaborer et de mettre en œuvre une feuille de route sur leur territoire.

La constitution de ces gouvernances intervient alors qu'un certain nombre de territoires ont déjà mis en place une stratégie locale d'inclusion numérique. France Numérique Ensemble entend soutenir sur ces initiatives, et les rendre visibles au niveau national afin d'inspirer les autres territoires faire émerger de nouvelles stratégies locales d'inclusion numérique là où elles ne sont pas encore structurées.

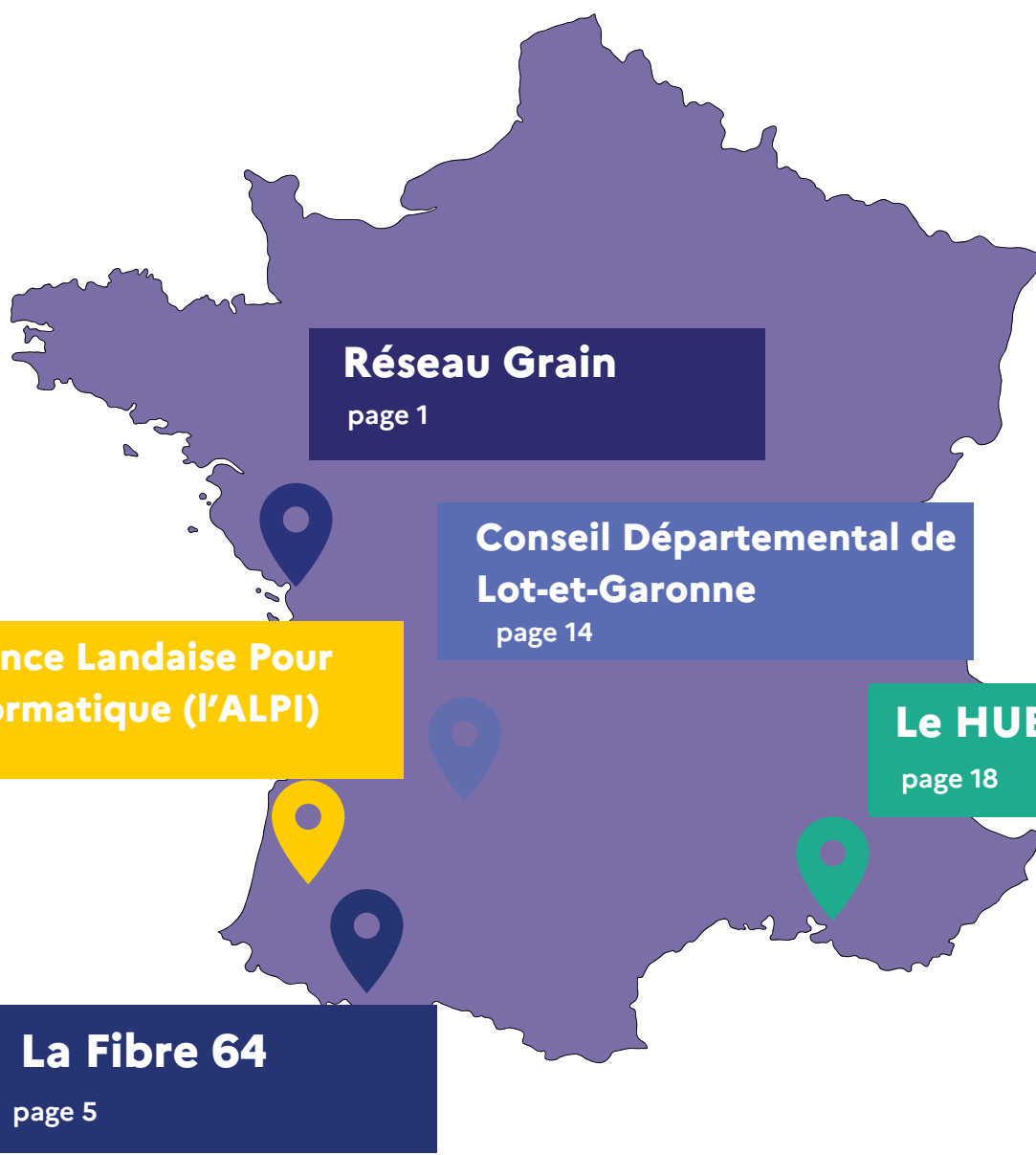
Dans cette optique, ce guide présente différentes expériences de constitutions de gouvernances territoriales autour des enjeux d'inclusion numérique. A travers une série d'entretiens, ce document permet d'identifier les bonnes pratiques en matière d'animation et de pilotage d'un réseau local d'inclusion numérique, et de repérer les difficultés à surmonter.

L'objectif : inspirer et outiller l'ensemble des acteurs de l'inclusion numérique dans la structuration des gouvernances locales France Numérique Ensemble et l'écriture de leur feuille de route.

Bonne lecture !



SOMMAIRE





Gouvernance n°1 : Réseau GRAIN

FICHE D'IDENTITÉ :

- Périmètre géographique : Département de la Vendée
- Gouvernance : collectif de 21 acteurs publics et privés liés par une convention de partenariat
- Comitologie : une séance plénière annuelle et des sous-groupes de travail



Vendée

POUVEZ VOUS PRÉSENTER LE GRAIN ?

Le Groupe de Recherche et d'Action sur l'Inclusion Numérique (GRAIN) est une initiative lancée en 2018, visant à promouvoir le numérique inclusif dans le département de la Vendée. A l'initiative de la MSA, le GRAIN résulte de la volonté des acteurs locaux, de mutualiser les moyens humains afin de répondre aux besoins des territoires en matière d'accès aux droits.

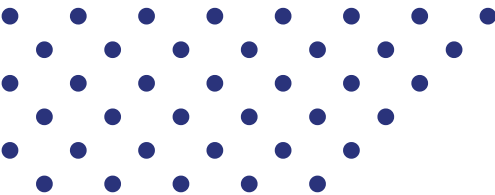
Cette collaboration regroupe aujourd'hui 21 acteurs institutionnels (État, Département, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, France Travail...) et associatifs (Fédération des centres sociaux et la Ligue de l'enseignement, etc.).

Ses principaux objectifs sont la coordination des actions sur le territoire, le développement d'une culture commune autour du numérique et l'impulsion de nouveaux projets pour mieux accompagner les Vendéennes et Vendéens en difficulté avec le numérique, en mettant particulièrement l'accent sur les usages et la médiation.

Une convention de partenariat, signée le 4 juillet 2023, a été mise en place pour formaliser la gouvernance et l'engagement des acteurs sur un fondement égalitaire (1 structure = 1 voix). Un binôme d'animateurs est élu chaque année, sur la base du volontariat et de la disponibilité des membres, reflétant ainsi la nature collaborative et participative du collectif.

Le GRAIN compte quatre groupes de travail et mène actuellement des réflexions autour de différents projets :

- la réalisation d'une cartographie des acteurs de la médiation numérique permettant une meilleure orientation des publics en difficulté
- la création d'une filière de reconditionnement des outils numériques à l'échelle du département en économie circulaire
- l'organisation d'un événement NEC (Numérique En Commun[s]) local le 4 avril 2024.
- la rédaction de la feuille de route départementale, qui doit être livrée en septembre 2024



Gouvernance n°1 : Réseau GRAIN

Cette dynamique collaborative doit favoriser à court terme un meilleur accompagnement des Vendéennes et des Vendéens qui rencontrent au quotidien des difficultés avec les usages et outils informatiques. Avec un objectif ultime : ne laisser personne au bord des routes numériques...

QUELLES DIFFICULTÉS AVEZ-VOUS RENCONTRÉES DANS L'ANIMATION DU RESEAU ?

La principale complexité réside dans la construction d'une vision commune, exigeant des discussions régulières pour ajuster les missions et définir le cap à suivre de manière collective. La mobilisation de l'ensemble des 21 structures membres est un autre défi. L'engagement de certains partenaires est étroitement lié à l'implication des animateurs et de quelques personnes au sein du collectif. Il est impératif d'impliquer les structures au-delà des individus et de garantir une dynamique collective. Si la dynamique est aujourd'hui positive, elle demeure fragile. A titre d'exemple, l'identification

de volontaires pour animer les groupes de travail peut se révéler délicate.

Par ailleurs, la traduction opérationnelle des réflexions stratégiques conduites dans le cadre du collectif est parfois difficile, en raison d'une disponibilité limitée en ressources humaines et financières. Dès lors, la priorisation des actions selon leur degré d'impact et de rentabilité est primordiale.



**Groupe Recherche
Action Inclusion Numérique**



COMMENT ENVISAGEZ VOUS LA SUITE DE VOTRE RÉSEAU DANS LE CADRE DE FRANCE NUMÉRIQUE ENSEMBLE ?

France Numérique Ensemble arrive au bon moment ! Nous plantons des graines sur le territoire, en mettant l'accent sur les services sociaux et numériques, et elles vont pouvoir pousser aujourd'hui à travers cette nouvelle feuille de route. Nous nous inscrivons pleinement dans la démarche de territorialisation de l'inclusion numérique promue par France Numérique Ensemble. Ainsi, la gouvernance départementale promue par la feuille de route s'appuie largement sur le réseau déjà constitué dans le cadre du GRAIN. Le comité stratégique correspond aux réunions plénières du GRAIN, qui se tiennent une fois par an. De même, les réunions techniques correspondent aux réunions des groupes de travail thématiques mis en place au sein du GRAIN.

Aussi, nous souhaitons jouer un rôle central dans la dynamique territoriale renouvelée par France Numérique Ensemble et participer à la mise en œuvre d'actions concrètes dans le département. A cet égard, la cartographie est un outil concret à disposition des professionnels pour identifier les ressources disponibles.

De nombreux chantiers s'ouvrent pour la période 2024-2027, avec l'approfondissement de la gouvernance, l'intégration de nouveaux membres, le renforcement de la coordination des acteurs à l'échelle locale et du maillage territorial des acteurs de l'inclusion.



France Numérique Ensemble arrive au bon moment ! Nous plantons des graines sur le territoire, en mettant l'accent sur les services sociaux et numériques, et elles vont pouvoir pousser aujourd'hui avec France Numérique Ensemble !





QUELS CONSEILS DONNERIEZ-VOUS À CEUX QUI VEULENT SE LANCER ?

Il est important de prendre le temps nécessaire pour réfléchir attentivement à vos actions, sans rester passifs pour autant ! Certains départements accusent du retard en raison du manque d'initiative et de préparation préalable. Il est parfois nécessaire de prendre l'initiative afin de créer des synergies entre les acteurs pour rallier autour d'un objectif partagé. A cet égard, les réussites des autres territoires sont autant de sources d'inspirations.

Par ailleurs, il convient d'être en mesure d'apporter une aide immédiate aux personnes, tout en élaborant des stratégies à long et moyen terme. L'anticipation des besoins futurs et l'innovation sont cruciaux pour aller au-delà des solutions curatives. En adoptant cette approche proactive, vous pouvez contribuer de manière significative à l'inclusion numérique, tout en assurant une réponse adaptée aux défis actuels et à venir.

LA GOUVERNANCE LOCALE DU GRAIN EN 3 IDÉES



Charte du collectif signée le 5 juillet 2023



Diversité des membres : des acteurs locaux, des opérateurs de services publics, et des collectivités



Un **équilibre** entre les ressources et les projets

CONTACTER LE RESEAU GRAIN

- contact@grain85.fr





Gouvernance n°2 : La Fibre64



FICHE D'IDENTITÉ :

- Périmètre géographique : Pyrénées-Atlantiques
- Bassin de vie : 7 à l'échelle infra-départementale
- Gouvernance : COPIN64 - SDAASP
- Comitologie : 7 réseaux locaux + CNFS64



Pyrénées-Atlantiques

POUVEZ-VOUS PRÉSENTER LA FIBRE 64 ?

La Fibre64 est un syndicat mixte créé en 2018 avec un projet de Très Haut Débit Inclusif. Il est composé du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et des 10 intercommunalités du département. Le Syndicat a trois missions majeures : le déploiement d'un réseau d'initiative publique Très Haut Débit, le développement de solutions numériques mutualisées pour les collectivités et l'inclusion numérique des habitants du département.

QUELLES ONT ÉTÉ LES MOTIVATIONS QUI VOUS ONT CONDUIT À METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE ?

Depuis 2017, le Département des Pyrénées-Atlantiques porte une politique volontariste sur l'inclusion numérique. Précurseur sur cette thématique, il fait partie des territoires souvent montrés en exemple au niveau national. Il est notamment le premier à avoir été labellisé "Territoire d'actions pour un numérique inclusif" (TANI). Avec la création du Syndicat mixte La Fibre64 en 2018, le Département a confié la politique publique

d'inclusion numérique au Syndicat dont il est membre fondateur.

L'inclusion numérique constitue une véritable politique publique départementale co-portée par la Direction générale adjointe aux solidarités humaines (DGASH) et par La Fibre64 misant ainsi sur un Très Haut Débit Inclusif. Inscrite dans l'ensemble des schémas départementaux (SDAASP, SDUN, PDI, PST), la démarche mobilise la plupart des partenaires publics du territoire : Pôle emploi, CAF, CPAM, MSA, CARSAT, La Poste, centres sociaux, MSAP/MFS, espaces de vie sociale, médiathèques, missions locales...

Cette démarche se décline aujourd'hui notamment par :

- L'animation et la coordination de sept Réseaux Locaux d'Inclusion Numérique animés et coordonnés par La Fibre64, le Département et les intercommunalités concernées, à l'échelle des territoires des 7 Services Départementaux des Solidarités Et de l'Insertion (SDSEI).





- Un Comité des Partenaires de l'Inclusion Numérique (COPIN64) constitué des opérateurs de services publics et ayant déjà abouti à des actions significatives telles que des formations des aidants, des ateliers itinérants de médiation numérique, la diffusion des pass numériques. Il préfigure aujourd'hui la gouvernance France Numérique Ensemble dans les Pyrénées-Atlantiques.
- L'animation et la coordination du dispositif Conseiller numérique avec une feuille de route annuelle de temps d'échanges, de rencontre et de travail entre conseillers numériques mais aussi entre structures employeuses.
- Des actions de rapprochement des dispositifs Conseiller numérique et France Services en collaboration étroite avec la préfecture dont la coordinatrice départementale des France Services.
- Des actions innovantes d'inclusion numérique à travers des partenariats locaux dont la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale (Formation des aidants) mais aussi par la réponse à des dispositifs nationaux comme l'Appel à Manifestation d'Intérêt «Outiller Médiation Numérique» (Lauréat grâce aux projet Le journal des Fake-News – Projet d'Education aux médias pour les jeunes et seniors s'appuyant sur les acteurs locaux et visant à lutter contre la désinformation par la création d'un journal pédagogique en ligne).

d'inclusion numérique sous la coordination et la coanimation de La Fibre64. Nous avons mis en place une stratégie basée sur 7 réseaux locaux d'inclusion numérique, chacun ayant ses spécificités. Ces réseaux sont liés aux services départementaux de la solidarité et de l'insertion.

Nous travaillons au plus près des réalités de chaque territoire et nous nous appuyons sur les acteurs de proximité. Tous ces réseaux sont composés d'un groupe projet, principalement des techniciens, mais les élus peuvent participer. Les représentants du Département, de la Fibre64 et des collectivités et EPCI sont également présents. Les derniers réseaux ont intégré des acteurs de l'éducation populaire. Nous invitons toutes les structures, qu'elles soient indépendantes ou associées au secteur social. Il est important que tous les acteurs se connaissent et puissent orienter mutuellement les usagers, proposer des projets et répondre au mieux à leurs besoins. Nous cherchons à savoir de quoi les acteurs ont besoin pour être plus performants et plus innovants.

Dès qu'un projet est testé dans un réseau, nous évaluons la possibilité de l'intégrer dans d'autres réseaux. Les réseaux sont une composante majeure de notre première stratégie d'inclusion numérique. Nous avons également mis en place le Pass Numérique, le programme Aidants Connect et le dispositif Conseillers Numériques.

Cette pré-organisation structurée nous permet d'aborder sereinement la territorialisation de France Numérique Ensemble. En effet, nous avons déjà réalisé de nombreuses avancées et avons acquis une habitude de travail collaboratif.

EN QUOI CONSISTENT LES RÉSEAUX LOCAUX D'INCLUSION NUMÉRIQUE ?

Dans le cadre de la stratégie départementale d'inclusion numérique, c'est tout un tissu d'acteurs locaux qui se mobilisent au sein des réseaux locaux





D'autres initiatives avaient d'ailleurs été lancées avant nous, à l'instar des cyberbases. Le rôle du coordinateur-animateur ne fait plus débat au regard des premiers résultats positifs. Nous arrivons maintenant avec des moyens et la volonté de coordonner toutes ces actions pour qu'elles soient cohérentes. Même si nous avons connu des moments de tâtonnement au début, nous avons maintenant une certaine expérience. Nous avons pu semer des graines et créer une dynamique de confiance grâce à une gouvernance préliminaire soutenue par des acteurs locaux. A titre d'anecdote, grâce à la confiance du président du Département, nous avons pu inclure l'inclusion numérique dans toutes les fiches de poste des 7 directeurs/directrices des Services Départementaux des Solidarités et de l'Insertion, et d'en faire une priorité.

EN TANT QUE SYNDICAT MIXTE, QUELLES PARTICULARITÉS CELA APPORTE-T-IL À VOS MISSIONS ?

Le Syndicat étant composé du département et de l'ensemble des intercommunalités du territoire, l'instance de gouvernance qu'est le Conseil syndical est aussi la bonne instance de gouvernance politique de l'inclusion numérique. Plusieurs projets ont pu être portés en concertation et en toute sérénité par ce portage politique : la candidature l'AMI « conseillers numériques », les pass numériques, et aujourd'hui France Numérique Ensemble. Les membres du syndicat ont donné unanimement mandat à La Fibre64 pour qu'il les représente au sein de la future gouvernance FNE des Pyrénées-Atlantiques.

L'inclusion numérique est un sujet fédérateur. Nous avons une structure reconnue par nos partenaires, ce qui nous a permis de mener une concertation territoriale et une candidature cohérente pour répondre à l'AAP Conseillers Numériques de l'ANCT. Selon les besoins des territoires, nous avons identifié les manques et les zones qui en avaient besoin. Notre candidature a été jugée techniquement cohérente et crédible, ce qui nous a permis d'obtenir 40 postes. Nous avons veillé à ne pas empiéter sur d'autres initiatives. Pour accompagner cette démarche, nous nous coordonnons avec les espaces France Services, en faisant un effort de pédagogie auprès des aidants pour faciliter leur collaboration. Notre visibilité et notre travail préalable ont permis de coordonner nos activités et de soulager le travail de la préfecture, dont les agents ne connaissaient alors que peu le dispositif. Nous avons établi un dialogue constructif avec la coordinatrice de France Services, ce qui a motivé la préfecture à s'impliquer dans le projet. Aujourd'hui nous travaillons main dans la main avec la Préfecture pour mener à bien France Numérique Ensemble sur notre territoire.

QUELLES ACTIONS CONCRÈTES MENEZ-VOUS AUPRÈS DES USAGERS ?

Nous proposons des ateliers itinérants réalisés par 3 conseillers numériques recrutés par le Syndicat, là où l'offre de médiation fait défaut. Nous collaborons avec des acteurs tels que les communes, la fédération des centres sociaux, l'union départementale des CCAS, les missions locales, les espaces de vie sociale etc, qui sont nos principaux prescripteurs.



Nous avons lancé un projet sur la lutte contre les fausses informations récompensé par l'ANCT en collaboration avec les acteurs locaux. Nous proposons également des formations aux professionnels médico-sociaux grâce à l'implication des opérateurs publics tels que la CAF, Pôle emploi, la CARSAT, la MSA et la CPAM.

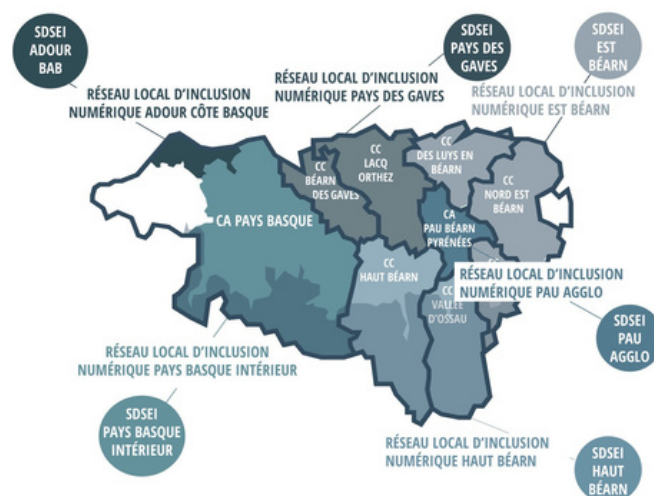
Nous cherchons à promouvoir nos actions dans la presse locale en communiquant avec les élus. Cependant, il est difficile de communiquer directement avec le grand public et nous devons passer par différents réseaux, prescripteurs et secrétaires de mairies. Nous n'attendons pas que les communes nous sollicitent, mais nous menons des actions de terrain en collaboration avec les élus, les fédérations départementales. Les retours des élus ont été très positifs lors de nos réunions. Les questionnaires de satisfaction ont montré un fort enthousiasme pour nos ateliers en 4 sessions et ateliers thématiques, qui favorisent également le lien social. Nous constatons une augmentation du nombre de participants en abordant des thèmes du quotidien liés à la cybersécurité et à la protection des données.

Nous avons également mis en place des actions d'inclusion numérique réussies avec des demandeurs d'asile, des personnes allophones et en situation de handicap. Les statistiques des communes et les retours des professionnels confirment l'engagement dans nos ateliers. Nous travaillons en partenariat avec des cyberbases et nous développons une approche collective pour répondre aux enjeux du numérique.

En tant qu'accompagnateurs numériques formés, nous constatons un impact positif auprès du public et des professionnels. Nous souhaitons améliorer la collecte et l'analyse des données en désignant une personne responsable de cette mission.

QUELLES DIFFICULTÉS AVEZ-VOUS RENCONTRÉES ?

Nous avons besoin de temps pour la concertation. Certains partenaires ont une maturité différente en matière d'inclusion numérique. Il faut sensibiliser chaque partenaire sur l'importance de prendre en charge cette problématique, et France Numérique Ensemble est l'occasion de les rassembler autour d'une même table. Les collectivités ont parfois des compétences et des attentes différentes, notre rôle sera de trouver un point d'équilibre pour satisfaire tous les acteurs, et en rassembler davantage.





COMMENT ENVISAGEZ-VOUS LA SUITE DE VOTRE GOUVERNANCE AVEC FRANCE NUMÉRIQUE ENSEMBLE ?

Cet événement est opportun, ce qui nous satisfait, car il nous permettra de formaliser une gouvernance qui, dans les faits, existe déjà. L'engagement des acteurs privés peut être difficile, mais nous aurons le soutien des préfetures. Cette gouvernance nous permettra de mettre en place des mesures inclusives pour relever de nouveaux défis grâce à des partenariats solides et d'aller plus loin dans la mobilisation des partenaires, en particulier les structures privées. En trois mots : continuons sur notre lancée !

En septembre dernier, un accord a été officialisé au sein du groupe COPIN64, rassemblant les membres du département et les opérateurs de services publics comme Pôle Emploi, la CPAM et la CAF.

Un travail préalable avec la préfecture nous a permis d'établir la future gouvernance incluant notamment nos partenaires, les COPIN64, la fédération des centres sociaux, l'association des maires du département, ou encore l'union départementale des CCAS.

QUELS CONSEILS DONNERIEZ-VOUS À CEUX QUI VEULENT SE LANCER ?

Dans cette approche, il est nécessaire de prendre le temps de réaliser un diagnostic de l'offre existante de médiation numérique, et de consulter les structures qui sont déjà sur le terrain depuis plusieurs années. Les territoires n'ont pas attendu FNE pour agir, c'est important de faire avec ceux qui « font déjà » au plus près des publics.

LA GOUVERNANCE LOCALE DE LA FIBRE 64 EN 3 IDÉES



1er département à avoir une politique publique d'inclusion numérique



7 réseaux d'inclusion numérique sur le territoire



Une gouvernance départementale **avec des intercommunalités**

CONTACTER LA FIBRE64

- Arnaud Léchit, chargé de mission inclusion numérique, coordinateur
- email de contact : inclusion-numerique@lafibre64.fr





Gouvernance n°3 : L'Agence Landaise Pour L'Informatique (l'ALPI)

FICHE D'IDENTITÉ :

- Périmètre géographique : Département des Landes
- Bassin de vie : 18 territoires d'EPCI dont 2 agglomérations
- Gouvernance : Comité de pilotage initié dans le cadre du SDAASP, coprésidé par le Département et la Préfecture des Landes
- Comitologie : 1 COPIL annuel, 2 à 3 CoTech par an et des groupes de travail adhoc



Landes

POUVEZ-VOUS PRÉSENTER L'ALPI ET SES PRINCIPALES ACTIONS DANS LE CHAMP DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE ?

L'ALPI a été mandaté par le conseil départemental en 2018 pour travailler sur la question de l'inclusion numérique dans les Landes, avec pour objectif précis de clarifier les enjeux et d'identifier les acteurs existants.

Après l'élaboration d'un diagnostic départemental, nous avons pris l'initiative de décliner localement l'indice de fragilité numérique, en mobilisant des indicateurs disponibles dans le département des Landes, afin de tenir compte des réalités du territoire. Ce travail, entamé en 2018 et présenté lors d'une séance de restitution, a rassemblé une soixantaine de structures partenaires. Suite à cette présentation, le conseil départemental et la préfecture ont sollicité l'ALPI pour organiser un réseau des acteurs de l'inclusion numérique à l'échelle des Landes.

Depuis 2019, l'ALPI met en œuvre un plan d'actions, régulièrement actualisé. Sur les 33 actions initiales, seules deux restent à entamer, les autres ayant été soit complétées, soit largement mises en œuvre. Afin de coordonner nos efforts, un comité de pilotage départemental dédié à l'inclusion numérique a été mis en place. Il se réunit une à deux fois par an. Cette gouvernance est complétée par un comité technique.

La préfecture a également confié à l'ALPI la responsabilité de coordonner le dispositif Conseiller numérique, afin d'assurer une représentativité territoriale maximale. En parallèle, l'ALPI porte actuellement le recrutement d'un coordinateur de conseillers numériques.

Enfin, le syndicat mixte a produit de nombreux documents dans le domaine de la formation professionnelle, tels que des chartes et des modèles, disponibles sur la plateforme PIN40.fr.



QUEL EST VOTRE STATUT ? ET QUELS SONT VOS PARTENAIRES ?

Nous sommes un syndicat mixte qui collabore avec les intercommunalités, les CIAS, le conseil départemental ainsi que les structures publiques du département. Nous entretenons également des relations régulières avec les opérateurs de service public.

Le Comité syndical constitue l'organe délibérant du Syndicat. Il est constitué de représentants élus par les adhérents lors de l'assemblée générale. La répartition des délégués se fait de la manière suivante :

- 5 représentants désignés par le Département des Landes,
- 10 représentants de communes de différentes tailles démographiques,
- 3 représentants de Communautés de Communes choisis parmi les adhérents,
- 4 représentants d'établissements publics locaux, départementaux ou autres, sélectionnés parmi les adhérents.

En 2022, le Comité syndical s'est réuni à 7 reprises et a adopté 70 délibérations.

L'ALPI compte actuellement plus de 600 adhérents, comprenant :

- 324 communes (sur 327),
- toutes les communautés de communes et d'agglomération (24),
- divers établissements publics locaux et départementaux tels que les CCAS/CIAS, les Maisons de retraite, les SIVOM, les SIETOM, les SICTOM, les ASA, les SITCOM, les SIAEP, les SIAEM, les SIVU, les SIVU RPI, les SM, les SI, les EHPAD, les Logements Foyer, la Maison Landaise des personnes handicapées, le SDIS, l'Office de Tourisme, le GIP, les maisons d'accueil et le camping municipal,
- le Département des Landes,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes, ainsi que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
- les Hôpitaux de Dax et de Saint Sever





QUELLES DIFFICULTÉS AVEZ VOUS RENCONTRÉES DANS L'ANIMATION D'UNE GOUVERNANCE DE L'INCLUSION NUMÉRIQUE ?

Au démarrage, il a été difficile de placer l'inclusion numérique parmi les priorités des différentes parties prenantes. L'élaboration de l'indice de fragilité a suscité un véritable intérêt et a grandement participé à mettre à l'agenda ces sujets. La visibilité de l'inclusion numérique demeure néanmoins un processus complexe, nécessitant beaucoup de persuasion.

L'autre difficulté, qui n'est toujours pas résolue aujourd'hui, est la nécessité d'une déclinaison de ce réseau à l'échelle infra-départementale. Toutefois, les communes ou intercommunalités manquent de moyens et ne disposent pas encore d'un référent spécifique.

Enfin, les politiques d'inclusion numérique ont besoin d'agilité ! C'est la souplesse de l'ALPI qui lui a permis de répondre à un certain nombre de problématiques. Ainsi, nous avons répondu localement aux questions posées par les assistantes sociales sur le territoire, car il n'y avait pas de réponse nationale disponible. Nous avons également récupéré 1800 ordinateurs portables que nous avons reconditionnés afin de doter des landaises et des landais, et ce sans attendre que cela soit fait à l'échelle régionale ou nationale.

COMMENT L'ALPI S'EST-ELLE INSCRITE DANS FRANCE NUMÉRIQUE ENSEMBLE ?

La déclinaison territoriale des politiques d'inclusion numérique promue par France Numérique Ensemble correspond parfaitement à la logique de l'ALPI jusqu'ici. Nous aurions pu croire que la préfecture des Landes avait rédigé elle-même la circulaire de juillet sur la territorialisation de l'inclusion numérique ! Aussi, après un examen minutieux, nous avons conclu que peu de modifications étaient nécessaires. Les dispositifs de gouvernance et les actions menées correspondent parfaitement à l'ambition du plan France Numérique Ensemble. Logiquement, l'ALPI s'est positionnée pour coporter la gouvernance départementale dans les Landes.

Dans l'objectif d'une collaboration fructueuse, nous organisons actuellement des échanges sur les différentes démarches de gouvernance locales entre les équipes des opérateurs publics de services numériques comme nous, au travers de l'association nationale Déclic. Ces échanges nous permettent d'enrichir nos démarches des chantiers portés par nos collègues dans les autres départements.

Étant donné nos 30 ans d'expérience dans la collaboration avec les collectivités et les services de l'État, il nous semble logique que nous soyons désignés pour coporter cette démarche de concertation. De nombreux territoires intercommunautaires dans notre département proposent des initiatives prometteuses, notre ambition est de promouvoir et de soutenir ces initiatives.





QUELS CONSEILS DONNERIEZ-VOUS À CEUX QUI SOUHAITENT SE LANCER ?

Soyez agiles et pragmatiques ! Il faut également réaliser un important travail d'acculturation du territoire concerné : nous avons rencontré plus de 400 acteurs engagés sur ces questions ! Ce travail de dialogue peut

également faire progresser votre organisation en interne. Ce dernier nous a notamment permis de faire progresser les choses, qu'il s'agisse de notre messagerie ou de la charte de l'ALPI.



LA GOUVERNANCE LOCALE DE L'ALPI EN 3 IDÉES



Plan de 35 actions
depuis 2019



Syndicat mixte avec
plus de **600 membres**



**CONSEILLER
NUMÉRIQUE**

Responsabilité dans la
gestion et le
recrutement **des**
conseillers numériques

CONTACTER L'ALPI

- L'équipe inclusion numérique de l'ALPI
- e-inclusion@alpi40.fr





Gouvernance n°4 : le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne

FICHE D'IDENTITÉ :

- Périmètre géographique : Département
- Bassin de vie : 12 EPCI dont 3 agglomérations
- Gouvernance : Partenariat avec 19 opérateurs, création d'un fonds départemental d'inclusion numérique et portage de projets / dispositifs en commun
- Comitologie : 1 COPIL /an – 2 à 4 COTECH /an



Lot-et-Garonne

COMMENT LA STRATÉGIE D'INCLUSION NUMÉRIQUE EST-ELLE NÉE AU SEIN DU DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE ?

En 2018, un diagnostic territorial a été entamé en réponse aux préoccupations exprimées par les travailleurs sociaux, confrontés à de nombreuses difficultés liées à l'évolution numérique. En effet, s'il était relativement aisé de remplir des formulaires administratifs en version papier, les démarches en ligne se révélaient plus délicates. Des ateliers de réflexion et de co-construction ont souligné l'importance de mettre en place un réseau d'acteurs et de clarifier les rôles de chacun afin de simplifier l'orientation des usagers, mais aussi de former les « aidants » numériques (travailleurs sociaux, secrétaires de mairie, médiateurs, bibliothécaires, etc.) à l'utilisation des outils informatiques et aux démarches administratives en ligne. Dans le prolongement de ces travaux, une cartographie ainsi que plusieurs documents structurants (Charte du réseau, Charte de l'aidant numérique, Questionnaire d'évaluation des compétences numériques, etc.) ont vu le jour.

Ainsi, un plan d'actions a été adopté en 2019 avec pour ambition notamment :

- L'outillage et structuration d'un réseau de plus de 250 acteurs locaux de médiation numérique;
- L'aide à la mise en place du dispositif « Conseiller numérique » sur le territoire (maillage territorial, formation locale, réunion d'information et d'interconnaissance, etc.);
- La mise en œuvre des « Jeudis de l'inclusion numérique » et de « Mes droits depuis chez moi » séries de formation en ligne à destination des aidants numériques et des usagers ;
- Le financement et déploiement du dispositif « Pass numérique », travail sur son articulation avec les Conseillers numériques et mise en place d'un réseau d'organismes prescripteurs et formateurs (Rencontres trimestrielles, co-construction d'une Charte d'utilisation, etc.);
- La création d'une filière locale de reconditionnement de matériel informatique, labellisée Atelier Chantier d'Insertion (ACI), employant plusieurs personnes éloignées de l'emploi ;



- La mise en place d'un fonds d'aide à l'équipement en direction des familles de collégiens (avec, en contrepartie du don d'un matériel informatique, une formation obligatoire aux plateformes numériques d'interaction avec le système scolaire) ;
- La mise en place, en partenariat avec le syndicat mixte Lot-et-Garonne Numériques, d'un service d'accompagnement à l'accès d'une bonne connexion internet, pour les communes, entreprises et particuliers ;
- La création de supports de communication et d'information « Petit journal d'inclusion numérique » et d'évènements fédérateurs tels que le « 1er Forum de la vie numérique et Citoyenne – Décllic47 ».

COMMENT AVEZ-VOUS RÉUSSI À BÂTIR CETTE GOUVERNANCE LOCALE ?

L'un des axes principaux de cette stratégie était de mobiliser les opérateurs de services essentiels (publics, parapublics et privés) pour mener des actions concrètes en faveur d'une meilleure inclusion numérique des Lot-et-Garonnais. 14 opérateurs (CAF, MSA, CPAM, Pôle Emploi, CARSAT, Conférence des financeurs, Orange, La Poste, SNCF, Mutualité Française, Cap Emploi, les 3 Missions locales) aujourd'hui rejoints par l'URSSAF, le syndicat mixte Lot-et-Garonne Numérique, le Campus numérique 47, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre de Métier et d'Artisanat, ont conventionné avec le Département sur 3 points importants :

- la formation des aidants numériques pour un meilleur accompagnement des usagers en difficulté ;

- la participation des acteurs institutionnels à la vie du réseau (ateliers territoriaux, comités de pilotage et technique, etc.) ;
- la mutualisation de moyens humains et financiers, pour la réalisation d'actions communes à l'origine de la création d'un fonds départemental d'inclusion numérique.

Ces opérateurs, "dématérialisateurs" majeurs des démarches d'accès aux droits, souhaitent apporter un service d'accompagnement numérique à leurs usagers mais ne possédaient pas les moyens humains et financiers nécessaires pour répondre à un besoin de plus en plus important. En réponse à ce problème, le Département a proposé une mutualisation de moyens en créant un fonds d'inclusion numérique pour financer des actions communes. En contrepartie, le Département se charge de la coordination et de l'ingénierie financière pour capter des fonds nationaux (AAP Pass numériques par exemple) et européens (FSE). Nous avons mis en avant l'effet démultiplicateur qu'un abondement du fonds pouvait générer, avec l'idée de réinjecter tous les financements dans un « pot commun ». Ce dernier est destiné à soutenir des actions ciblant les publics des financeurs (opérateurs, Département, État, etc.).

L'abondement du fonds se fait annuellement dans le cadre d'une convention bilatérale entre le Département et les opérateurs partenaires. Un comité de pilotage restreint aux financeurs se réunit une fois par an pour décider des actions à financer, suivi de comités techniques chargés d'opérationnaliser les décisions.



Aujourd'hui encore, il n'existe pas de modèle économique viable pour l'inclusion numérique, il fallait innover !

Actuellement, nous travaillons avec la Préfecture de Lot-et-Garonne, dans le cadre de la nouvelle feuille de route « France Numérique Ensemble » pour élargir notre gouvernance locale à d'autres acteurs impliqués dans les politiques d'inclusion numérique. Ainsi, plusieurs instances seront mobilisées :

- Une équipe projet présidée par le Préfet et la Présidente de Conseil départemental, qui se réunira régulièrement en fonction du besoin ;
- Un collège des opérateurs de services essentiels réunissant les 19 partenaires et d'autres qui souhaitent rejoindre la dynamique, qui se réunira deux à trois fois par an ;
- Un collège des territoires réunissant les EPCI, les établissements France Services et les structures employeuses de Conseillers numériques, qui se réunira deux à trois fois par an.

Le Hub territorial pour un numérique inclusif de Nouvelle-Aquitaine Hubikoop fera également partie du tour de table

QUELLES DIFFICULTÉS AVEZ VOUS RENCONTRÉES DANS L'ANIMATION DE LA GOUVERNANCE ?

Sur notre territoire, France Numérique Ensemble vient aujourd'hui s'appuyer sur les relations de confiance établies depuis plusieurs années avec les structures de terrain et les différentes institutions. Pour l'instant, nous ne rencontrons pas de difficulté à élargir notre gouvernance locale. Un recensement des

besoins est en cours d'élaboration. L'objectif est de proposer une nouvelle feuille de route locale, en adéquation avec FNE et répondant aux attentes des territoires.

En revanche, l'une des difficultés rencontrées a été l'arrêt soudain du dispositif « Pass numérique ». En effet, après une forte implication de plusieurs parties prenantes (Département, prescripteurs, formateurs, Conseillers numériques), le dispositif a connu un vif succès en Lot-et-Garonne : création d'une filière de formation et de médiation numérique, structuration d'un réseau de prescripteurs principalement issus de structures d'action sociale, réponse à une forte appétence des bénéficiaires de pass, ... L'enjeu maintenant est d'inventer un « après-pass » afin de préserver les dynamiques locales.

Par ailleurs, rien de tout ce qui a été fait en Lot-et-Garonne n'aurait été possible sans le soutien financier de l'État. C'est sur la base de ce soutien financier que nous avons proposé à nos partenaires la création d'un fonds départemental d'inclusion numérique, et, c'est sur la base du fonds départemental que nous avons pu créer une dynamique locale qui se traduit aujourd'hui par des actions et projets concrets à destination des lot-et-garonnais. On note toutefois que la problématique d'un reste à charge de plus en plus important pour les collectivités pourrait devenir un problème. Il nous paraît donc important que le soutien financier de l'État reste significatif pour consolider les projets et actions en cours et ne pas casser des dynamiques locales, qui demeurent fragiles. ■





LA GOUVERNANCE LOCALE DU LOT-ET-GARONNE EN 3 IDÉES



Convention de partenariat
avec 19 opérateurs de services essentiels (publics, parapublics et privés)



Fonds départemental pour l'inclusion numérique



CONSEILLER NUMÉRIQUE

Articulation de dispositifs : C, Pass numérique, ...

CONTACTER LE DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

- David Belbès, Directeur des Systèmes d'Information et de l'Aménagement Numérique
- Tél : 05 53 69 41 80 | david.belbes@lotetgaronne.fr





Gouvernance n°5 : Le HUB du Sud

FICHE D'IDENTITÉ : Schéma communal d'inclusion numérique d'Aix en Provence.

- Périmètre géographique : Commune d'Aix en Provence
- Gouvernance : Comité de pilotage animation par la Direction de la Politique de la ville
- Comitologie : Comité de pilotage et Comité technique

Fabrique de l'Inclusion Numérique (FIN) de la métropole Aix Marseille Provence

- Périmètre géographique : Métropole Aix Marseille Provence
- Gouvernance : Co-animation Direction de la Cohésion sociale de la métropole AMP et Hub du Sud
- Comitologie : Comité de pilotage, Comité technique et Conférence des financeurs



Marseille; Aix-en-Provence

POUVEZ VOUS PRÉSENTER LE HUB DU SUD ?

Le pôle d'activité situé dans le sud, connu sous le nom de Hub du Sud, est un acteur numérique dont la création remonte à 2009. Les membres du Hub du Sud sont principalement des structures de médiation numérique.

QUELLES ONT ÉTÉ LES MOTIVATIONS QUI VOUS ONT CONDUIT À VOUS INSCRIRE ET À PROMOUVOIR UNE GOUVERNANCE LOCALE ?

Au début des années 2000, un Plan d'action gouvernementale comportant un volet sur l'accès public à internet a été établi, d'où a émergé la charte des Espaces Publics Numériques (EPN). Ces initiatives ont été déclinées par les services de l'État ainsi que par les collectivités locales.

La région PACA a manifesté son intérêt en proposant la mise en place d'un réseau, qui a pris la forme des Espaces Régionaux Internet Citoyen (ERIC) en 2002.

Cependant, à partir de l'année 2008, nous avons constaté une baisse de l'intérêt des pouvoirs publics autour de la dynamique de l'animation multimédia. Nous avons décidé de nous regrouper au sein d'une seule association à l'échelle régionale : ARSENIC (renommée depuis Hub du Sud). Étant donné que la seule entité à soutenir cette politique publique en notre faveur était la région, nous avons réussi à reconstruire une dynamique régionale solide. Nous avons travaillé en étroite collaboration en tant que partenaire jusqu'en 2015/2016.



POUVEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER VOS ACTIONS SUR LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE ?

La Métropole Aix-Marseille Provence est la deuxième plus grande métropole après le Grand Paris, comptant 1,3 million de personnes. Au départ, un groupe composé d'associations et de la métropole s'est formé pour organiser des actions urgentes de solidarité numérique (matériel et accompagnement) lors du premier confinement en 2020.

Après la levée des mesures de confinement, nous avons décidé de continuer à travailler ensemble et d'explorer d'autres actions autour du triptyque Équiper - Connecter - Accompagner. C'est ainsi que nous avons créé la Fabrique de l'Inclusion Numérique (FIN).

Il s'agit d'un cas intéressant où une collectivité travaille en collaboration avec le tissu associatif pour co-développer une politique publique. Ce projet est soutenu par la Direction de la Cohésion Sociale ainsi que par leur laboratoire d'innovation publique, le Lab des Possibles. Grâce au financement du Plan Pauvreté, la Direction de la Cohésion Sociale a alloué un montant de 150 000 euros pour la mise en œuvre de la Fabrique de l'Inclusion Numérique. Il incombe au Hub du Sud d'animer la communauté afin qu'elle se rencontre chaque premier mercredi du mois, d'établir l'ordre du jour, de suivre les chantiers, etc.

De plus, la FIN finance un certain nombre d'actions concrètes, notamment dans le domaine de la réinsertion professionnelle via la mise en place d'une filière de réemploi. En ce qui concerne le volet "connecter", une solution est en cours d'élaboration avec un fournisseur d'accès à internet local et des bailleurs sociaux afin de proposer une connexion wifi mutualisée dans tous les foyers. Le troisième volet "Accompagner" se traduit par le soutien de projets de tiers lieux d'inclusion numérique comme l'Arbre postal dans les quartiers nord de Marseille. Depuis 6 mois, nous avons également entrepris un nouvel axe de travail qui consiste à accompagner l'écriture du prochain contrat de ville métropolitain. En effet, c'est la première fois que la métropole rédige son contrat de ville pour l'ensemble du territoire.

Ainsi, la Fabrique de l'Inclusion Numérique s'est mobilisée pour réfléchir, écrire, contribuer et accompagner sur ces thématiques afin d'alimenter la métropole sur la façon de faire de l'inclusion numérique un élément transversal de la politique de la ville.

QUELLES SONT LES SPÉCIFICITÉS RELATIVES À VOTRE STRATÉGIE D'INCLUSION NUMÉRIQUE À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE ?

La spécificité de la Fabrique de l'Inclusion Numérique est essentiellement celle de la co-construction. En effet, il est rare qu'une



institution de la puissance d'une métropole travaille de concert avec le tissu associatif pour décider collectivement d'un plan d'action et arbitrer ensemble l'octroi des soutiens financiers aux acteurs de l'inclusion numérique. Habituellement, on trouve une relation hiérarchisée entre financeurs et financés. La FIN a démontré la pertinence de fonctionnement en un espace de coopération horizontalisé. Afin de pérenniser les actions de la FIN, nous travaillons avec la métropole à la création d'un Appel à projet annuel tout en intégrant d'autres directions, notamment la Direction du numérique.

QUELLES SONT LES INITIATIVES QUE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE ENTREPREND AVEC VOUS EN MATIÈRE DE COMMUNAUTÉ ET DE GOUVERNANCE ?

La direction de la politique de la ville d'Aix en Provence a lancé en 2022 un appel d'offres afin d'accompagner la structuration de son schéma communal d'inclusion numérique. Lorsque nous avons vu cela et que nous avons constaté que nous étions en lien avec de nombreux acteurs de l'inclusion numérique sur cette ville, nous nous sommes rapprochés d'eux. Ils nous ont incités à soumettre une proposition d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Il s'agissait aussi pour un Hub de démontrer sa capacité à accompagner techniquement une collectivité d'envergure comme Aix-en-Provence dans l'élaboration de sa politique publique d'inclusion numérique.

Concernant la mission, celle-ci se concentre sur l'organisation des actions d'inclusion numérique dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. De nombreux acteurs publics et associatifs proposent déjà des services et des projets mais elles ne sont pas encore pleinement mises en synergie. Durant plus d'un an, le Hub du Sud et la direction de la politique de la ville ont interrogé à la fois les acteurs et la population pour identifier les problématiques et co-construire des solutions. Parmi les problématiques relevées on peut citer le manque de visibilité de l'offre d'inclusion numérique pourtant très riche, le manque de suivi des publics orientés vers des partenaires, la disparité des compétences et des types de services proposés ainsi que la difficulté d'accès à du matériel numérique tant dans la population que dans les associations de proximité.

Après des entretiens, des focus groups, des enquêtes en pied d'immeuble et des réunions d'étape, nous avons pu présenter 14 Fiches-action lors du Comité de pilotage qui s'est réuni le 21 décembre 2023. La mise en œuvre de ces Fiches-action s'étalera jusqu'en 2026 et sera suivi par un Comité de pilotage, un Comité technique et une Conférence des financeurs. Une des particularité de la démarche a consisté à interroger tous les acteurs concernés (associations, bailleurs, mission locale, CAF, pôle emploi, directions de la ville, etc.) afin qu'ils déterminent le rôle qu'ils souhaitent avoir dans chaque Fiche-action : partenaire opérationnel, co-pilote et/ou co-financeur.



La ville d'Aix dispose de structures avancées, notamment en matière de fablab, mais l'information à ce sujet est limitée, ce qui rend difficile l'orientation des publics vers ces ressources. Par conséquent, nous sommes en train de mettre en place une gouvernance locale, harmonisant tous les échelons, afin de mobiliser les forces disponibles et d'assurer la cohérence de nos actions.

En ce qui concerne les parties prenantes, plusieurs acteurs clés sont impliqués dans cette gouvernance, notamment la ville d'Aix, la Métropole, la CAF, Pôle emploi, le Département, la Région, le Sgar, les partenaires institutionnels et les partenaires associatifs. Nous avons récemment transmis les fiches actions à la région et avons commencé à les examiner une par une, en accordant une attention particulière à chaque proposition pour déterminer son intérêt.

DANS QUELLE MESURE CES DEUX EXPÉRIENCES PEUVENT INSPIRER LES GOUVERNANCES FRANCE NUMÉRIQUE ENSEMBLE ?

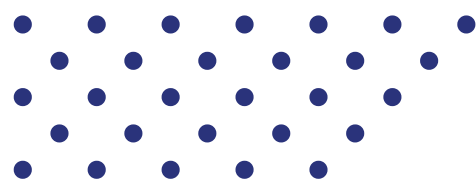
La méthode de travail déployée à Aix en Provence ainsi que l'expérience coopérative de la Fabrique de l'Inclusion Numérique nous servent d'exemple lorsque le Hub du Sud est associé dans l'élaboration des Feuilles de route France Numérique Ensemble (FNE).

De plus, on voit sur certains départements que l'implantation du Hub du Sud et ses membres depuis près de 15 ans facilite l'identification et la mobilisation des acteurs publics et privés de l'inclusion numérique sur FNE.

Cette histoire et ces collaborations facilitent notre travail avec les préfectures et les co-pilotes, une relation qui serait plus difficile à établir pour un nouvel acteur. Il s'agit alors de gagner en temps et en efficacité. Le Hub joue un rôle de relais entre la métropole et les opérateurs en termes de communication et de campagnes de financement. Sans ce relais, la métropole ne serait pas en mesure de collaborer efficacement avec les opérateurs. C'est grâce à l'implication des opérateurs que nous pouvons progresser dans cette démarche d'inclusion numérique.

Les gouvernances locales de FNE prévoient ainsi de coconstruire des Feuilles de route sur plusieurs années en liant les enjeux et les savoir-faire de collectivités, de services publics d'associations, d'entreprises sans compter les services de l'Etat. Notre expérience avec la ville d'Aix en Provence nous permet de proposer une méthode d'élaboration collective de Fiches actions tandis que la coanimation de la Fabrique de l'Inclusion Numérique nous apporte un véritable cadre original de coopération entre financeurs et financés...

En ce qui concerne la FIN, une instance de pilotage plus vaste que le groupe d'acteurs se réunissant une fois par mois doit être mise en place d'ici janvier 2024. Une fois que certains projets



se seront positionnés, nous mettrons en place un comité de pilotage pour préfigurer la gouvernance à l'échelle du département.

AURIEZ-VOUS UN EXEMPLE CONCRET DES ACTIONS QUE VOUS MENEZ POUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE ?

Le dispositif de connexion solidaire que nous élaborons au sein de la Fabrique de l'Inclusion Numérique en est un premier exemple concret. Il s'agit de travailler avec des bailleurs sociaux, des structures d'inclusion numérique et un Fournisseur d'accès basé à Marseille. Le concept technique est simple : installer une box reliée à la fibre en pied d'immeuble, déployer sur chaque palier une borne Wifi avec un SSID unique par appartement. Ainsi, chaque appartement dispose d'une connexion à Internet par wifi inclus dans son loyer. Libre aux locataires de l'utiliser ou non, voire de souscrire à une autre offre s'ils le souhaitent.

Cependant, cela pose de très nombreuses questions comme la maintenance, l'éventuel filtrage des services, la prise en charge du surcoût dans les charges locatives, etc. C'est la raison pour laquelle un membre de la Fabrique de l'Inclusion Numérique a pris à bras le corps le projet en mettant les acteurs autour de la table, y compris les locataires eux-mêmes. L'expérimentation débutera à Aix-en-Provence avant un essaimage sur les quartiers d'habitat social de la métropole.

Concernant la dimension « Équiper » du triptyque Équiper-Connecter-Accompagner, nous l'abordons pas la création d'une nouvelle formation au réemploi à destination des médiateurs numériques. Ainsi, des professionnels de proximité disposeront des compétences nécessaires pour identifier des sources de matériel numérique à réemployer, procéder à une remise à niveau, assurer de la totale suppression des données préalables, etc. Cette approche réticulaire pallie à la difficulté de déployer de grosses unités de stockage et de désassemblage de matériel numérique. Cette nouvelle compétence portée par les médiateurs numériques sera alors activée uniquement en cas de besoin identifié par une ou plusieurs familles en précarité numérique. Il s'agit d'apporter à la fois de la souplesse et une réponse de proximité.



En trois mots, la mission de la FIN est d'équiper, de connecter et d'accompagner. Le Hub jouera un rôle dans l'animation, la mobilisation et le développement de projets, ainsi que dans la mobilisation des acteurs institutionnels autour de la métropole. Nous serons alors un acteur clé de la future gouvernance locale.





UN MOT POUR CONCLURE ?

Cela fait près de 25 ans que la dynamique des Espaces Publics Numériques a été lancée. A l'époque on ne parlait que d'une Fracture numérique, celle de l'accès. Mais depuis on a bien vu que les fractures étaient plurielles, se croisaient et entraient dans le champ d'intervention d'une très grande diversité d'acteurs.

La mise en place des gouvernances locales dans le cadre de France Numérique Ensemble est une réelle opportunité pour élaborer collectivement la mise en cohérence de nos actions au service du public et de la transition numérique de la société. C'est une opportunité que nous devons pas laisser passer.

LA GOUVERNANCE LOCALE DU HUB DU SUD EN 3 IDÉES



2 territoires concernés :
la métropole d'Aix-Marseille Provence et la ville d'Aix en Provence



Réseau d'acteurs présent **depuis les années 2000**



Une action concrète :
le dispositif de connexion solidaire

CONTACTER LE DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

- contact@hubdusud.fr



Crédit

Programme Société Numérique

<https://societenumerique.gouv.fr/>

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/>

20 avenue de Ségur

TSA 10717, 75334 PARIS CEDEX 07